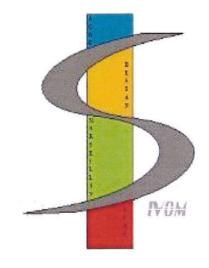
# RAPPORT D'ACTIVITÉS SIVOM DU CANTON D'AGDE

### Année 2013



Réalisé par la direction administrative du SIVOM, Il a été adopté en séance du comité syndical, en date du 9 juillet 2014.

### Adresse:

Sivom du canton d'Agde Hôtel de Ville 34300 AGDE <u>Téléphone</u>: 04 67 94 61 45 <u>Télécopie</u>: 04 67 94 61 46

Messagerie:

sivom@ville-agde.fr

## **Sommaire**

Couverture
Sommaire
Présentation des communes fondatrices
Présentation des communes adhérentes
Présentation des communes adhérentes (suite) —
Présentation générale du SIVOM (Compétences exercées, personnel du SIVOM)
Présentation générale du SIVOM (Mise à jour du tableau des emplois du person-
nel territorial)
Présentation générale du SIVOM (composition du Comité Syndical)
Présentation générale du SIVOM (Répartitions des compétences par communes)
Présentation générale du SIVOM (Population - INSEE)
Fourrière animale à VIAS (Présentation, nouvelles adhésions, création et révision
des tarifs et attribution du marché des travaux d'agrandissement)
Fourrière animale à VIAS (attribution du marché des travaux d'agrandissement
suite, présentation et descriptif des nouveaux locaux)
Fourrière animale à VIAS (Etat des captures, nouveau tarif pour les particuliers)
Fourrière animale à VIAS (Evolutions des captures, des euthanasies et des adoptions)—
Fourrière animale à VIAS (Ramassage des animaux morts sur la voie publique,
bilan des captures de la brigade B.S.V.P. d'Agde)
Fourrière animale à VIAS (Bilan financier - section de fonctionnement)
<b>Brigade d'enlèvement des tags</b> (Présentation, descriptif des interventions, nettoya-
ges réalisés pour les communes adhérentes ) ———————————————————————————————————
Brigade d'enlèvement des tags (Descriptif des interventions, nettoyages réalisés
pour les communes conventionnées et divers, analyse et évolution sur $5$ ans, tarification) $-$
Brigade d'enlèvement des tags (Bilan financier - section de fonctionnement)
<b>Téléalarme pour personnes âgées</b> (Présentation, répartition géographique et glo-
bale par commune, achat de transmetteurs )
<b>Téléalarme pour personnes âgées</b> ( Répartition des transmetteurs acquis en
2013, interventions des sapeurs pompiers)
Centre de secours principal des sapeurs pompiers d'Agde (Interventions
effectuées sur l'année, présentation)
Centre de secours principal des sapeurs pompiers d'Agde (présentation
suite, répartition et participation des commune ) ———————————————————————————————————
Cinémomètre et sonomètre (Présentation, répartition des frais d'étalonnage, mise
à disposition) ————————————————————————————————————
Participations des communes (Participations globales des communes pour 2013)
Les décisions marquantes du comité syndical
Comptes administratifs 2013
Bilan des actions - Mandat 2008 – 2014
Remerciements



## LES COMMUNES FONDATRICES

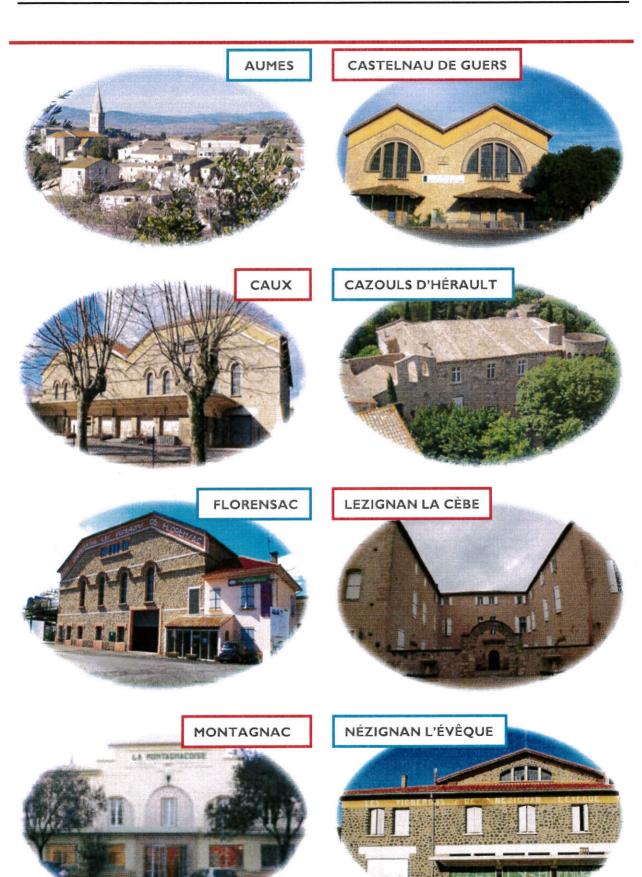








## LES COMMUNES ADHÉRENTES



## LES COMMUNES ADHÉRENTES

















### **COMPÉTENCES EXERCÉES**

Le SIVOM (Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple) du canton d'Agde est né en 1984 de la volonté de quatre communes fondatrices : AGDE, BESSAN, MARSEILLAN et VIAS. En 2013, il regroupe 20 communes.

Au fil des ans et des compétences exercées, le syndicat s'est transformé progressivement en syndicat à la carte et rassemble cette année jusqu'à 19 communes en fonction des compétences choisies par les élus des communes membres. C'est la compétence « fourrière animale » qui a le plus grand nombre de communes adhérentes.

Les compétences exercées cette année par le SIVOM du canton d'Agde ont été les suivantes :

- brigade d'enlèvement des tags (sur la base de la population DGF) ;
- cinémomètre et sonomètre (sur la base de la population INSEE) ;
- construction et extension du centre de secours principal des sapeurs-pompiers d'Agde (sur la base du nombre d'interventions annuelles) ;
- fourrière animale située à Vias (sur la base de la population INSEE) ;
- téléalarme pour personnes âgées (sur la base du nombre d'acquisition d'appareils).

### **PERSONNEL DU SIVOM**

Au 31 décembre 2013, les effectifs du personnel du SIVOM se décomposent de la façon suivante :

Administratif (au siège – mairie d'Agde) : I

Fourrière animale (à Vias): 5

Brigade d'enlèvement des tags : I

Effectif total au 31.12.2013: 7

### - Création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial de 2<sup>e</sup> classe

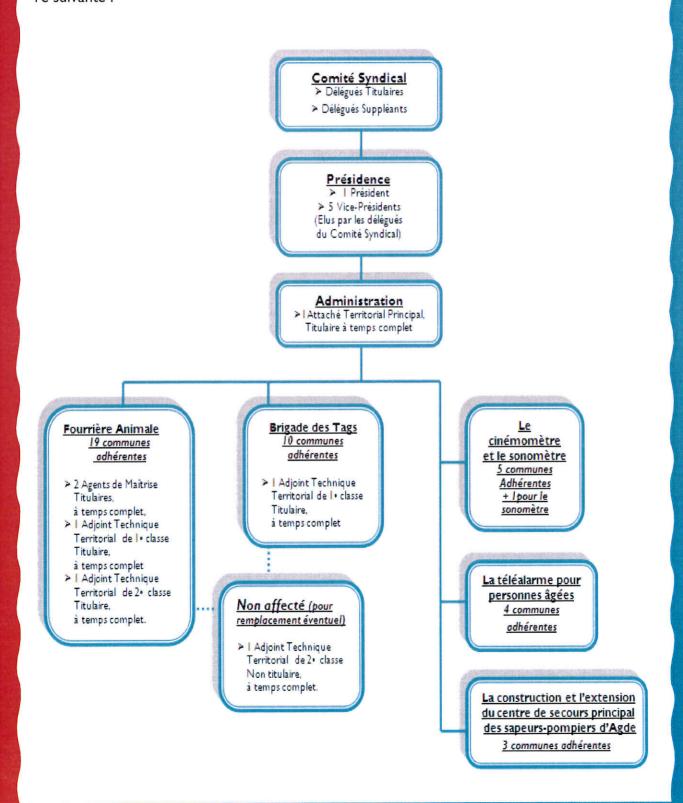
Pour répondre aux besoins et afin de réorganiser le service de la fourrière animale, le comité syndical, par délibération du 21 mars 2013, a décidé de créer un poste d'Adjoint Technique Territorial de 2<sup>e</sup> classe, titulaire, à temps complet, à compter du 15 avril 2013.

### - Régime indemnitaire du personnel territorial du Sivom

Le régime indemnitaire pour l'année 2013 a été adopté, à l'unanimité, lors de la réunion du 21 mars au profit des agents titulaires et des stagiaires. Il concerne l'effectif réel en fonction dans la collectivité et sera également appliqué aux agents non titulaires de la fonction publique.

### - Mise à jour du tableau des emplois du personnel territorial

Suite à la création du nouveau poste d'Adjoint Technique Territorial de 2° classe, le tableau des emplois du personnel a été modifié le 21 mars 2013 par délibération du comité syndical. Les changements ont pris effet le 15 avril et selon les compétences, ils se repartissent de la manière suivante :



### COMPOSITION DU COMITÉ SYNDICAL

Les délégués titulaires du SIVOM du canton d'Agde ayant siégés en 2013 sont les suivants :

COMMUNES	DÉLÉGUÉS TITULAIRES
AGDE	DRUILLE Richard FREY Sébastien GLOMOT Rémy OULIEU Eric SALGAS Véronique
BESSAN	DUPONT Monique PREVOST Michel RALUY Robert
MARSEILLAN	BRUNO Gérard DANIS Bernard ROUVIER Marc
VIAS	HOULES Patrick VAN-BRUSSEL Jean-Claude VIGNON Michel
CASTELNAU DE GUERS	CROS Roland
CAUX	VAILHERE Claudia
CAZOULS D'HÉRAULT	MARTINEZ Stéphane
FLORENSAC	CASTELLVI Thérèse MAFFRE Gilles MARCO Sébastien
LÉZIGNAN LA CÈBE	MONSEGUR Roger
MONTAGNAC	MALDONADO Serge
NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE	MARTINEZ Gérard
NIZAS	BESSORA Gilles
PÉZENAS	PENALVA Pierre GOUD Daniel VOGEL-SINGER Alain
POMEROLS	MOULINOT Robert
PORTIRAGNES	FAURE Philippe
SAINT-THIBÉRY	HUC Alain
PINET	ESPARZA Jean-Michel
SAINT-PONS DE MAUCHIENS	BARRACHINA Jean-François
AUMES	COFFIN Caroline
PAULHAN	QUEROL Jean-François

Président :M. Rémy GLOMOTcommune d'AgdeVice-Présidents :M. Robert RALUYcommune de BessanM. Gilles MAFFREcommune de FlorensacM. Marc ROUVIERcommune de MarseillanM. Michel VIGNONcommune de Vias

En cours d'année, les communes de AUMES, SAINT-PONS DE MAUCHIENS et PAULHAN ont rejoint le SI-VOM. Les délégués titulaires choisis sont les suivants :

Caroline COFFIN pour la commune d'AUMES, Jean-François BARRACHINA pour la commune de SAINT-PONS DE MAUCHIENS et Jean-François QUEROL pour la commune de PAULHAN.

Installation de Mme Thérèse CASTELLVI en tant que nouveau délégué de la commune de FLORENSAC suite à la démission de Mr Gérard GARRIGUES en décembre 2012.

### Durant l'année le comité syndical du SIVOM s'est réuni à 5 reprises :

Les II février, II mars, 21 mars, 20 juin et le 7 novembre.

### **RÉPARTITION DES COMPÉTENCES PAR COMMUNE EN 2013**

Communes	Téléalarme	Fourrière animale	Brigade des tags	Centre de secours sapeurs-pompiers d'Agde	cinémomètre et sonomètre
AGDE	×	х	×	х	
BESSAN	×	×	×		×
MARSEILLAN	×		×	×	
VIAS	×	×		<b>X</b>	
CASTELNAU DE GUERS	more executed in the exercise	x	1-250-200-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0		
CAUX		×			×
CAZOULS D'HÉRAULT		х	×		
FLORENSAC		×	×		×
LÉZIGNAN LA CEBE		х			
MONTAGNAC		x	×		×
nézignan l'évêque		x			×
NIZAS		×			
PÉZENAS		×	×		×*
POMEROLS		×	×		
PORTIRAGNES		x			
SAINT-THIBÉRY		×	×		
PINET		x	×	**************************************	
SAINT-PONS DE MAU- CHIENS		×			
AUMES		×			
PAULHAN		×			

<sup>\*</sup> La Commune de Pézenas adhère uniquement à la compétence sonomètre

### POPULATION - INSEE (au 1er janvier 2013)

AGDE	24.972		4.440
AGDE	24.772	BESSAN	4.649
MARSEILLAN	7.996	VIAS	5.462
CASTELNAU DE GUERS	1.151	CAUX	2.567
CAZOULS D'HÉRAULT	337	FLORENSAC	4.991
LÉZIGNAN LA CÉBE	1.444	MONTAGNAC	3.645
NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE	1.543	NIZAS	597
PÉZENAS	8.617	POMEROLS	2.206
PORTIRAGNES	3.226	SAINT THIBÉRY	2.395
PINET	1.415	SAINT-PONS DE MAUCHIENS	662
AUMES	454	PAULHAN	3.701

**POPULATION TOTALE 82.030 habitants** 

La fourrière animale du SIVOM du canton d'Agde est située sur la commune de VIAS. Elle est compétence du SIVOM depuis 1989. En 2013, elle fonctionne avec cinq agents puisque le comité syndical a décidé de poursuivre le recours à un contrat CAE (Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi), le second contrat de même type ayant fait l'objet d'une nomination en qualité d'Adjoint Technique de 2ème classe, titulaire à temps complet.

#### Au 31 décembre 2013, les 19 communes adhérentes sont les suivantes :

- > AGDE
- BESSAN
- > VIAS
- FLORENSAC
- POMEROLS
- > CAUX
- NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE
- MONTAGNAC
- PÉZENAS
- > CAZOULS D'HÉRAULT
- NIZAS
- CASTELNAU DE GUERS
- SAINT THIBÉRY
- PORTIRAGNES
- LÉZIGNAN LA CEBE
- PINFT
- SAINT PONS DE MAUCHIENS
- AUMES
- PAULHAN

### **NOUVELLES ADHÉSIONS EN 2013**

Trois nouvelles communes ont adhéré au service de la fourrière animale :

SAINT-PONS DE MAUCHIENS au Ier avril AUMES au Ier avril PAULHAN au Ier décembre

### RÉVISION DES TARIFS DE LA FOURRIÈRE ANIMALE

Entrée en vigueur, au ler mars 2013, des nouveaux tarifs, lesquels n'avaient pas été révisés depuis le ler décembre 2011.

#### CRÉATION D'UN TARIF RELATIF ÁL'ENLÈVEMENT DES AMIMAUX MORTS

Le comité syndical a décidé, lors de la séance du 11 février 2013, de créer un tarif « animaux morts » pour les particuliers au sein de la régie de recettes du service de la fourrière animale à compter du 1er mars 2013.

### ATTRIBUTION DU MARCHÉ DES TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT

Suite aux délibérations du 22 mars 2011 et du 1er décembre 2011, le comité syndical a décidé la mise en œuvre de l'extension des bâtiments de la fourrière animale, le lancement d'un marché à procédure adaptée et l'assistance technique par voie de conventionnement avec la ville d'Agde dans le cadre d'une mission de maîtrise d'œuvre à la bonne exécution de ce projet.

La consultation des entreprises a été lancée le 21 janvier 2013 et la date de remise des offres a été fixée au 18 février 2013. Cinquante-cinq dossiers ont été retirés durant cette période et huit offres ont été déposées.

Après une analyse technique par le Département Architecture et Bâtiment de la ville d'Agde, la Commission d'Appel d'Offre du SIVOM s'est réunie le 5 mars 2013 et a sélectionné les entreprises. Le comité syndical a validé à l'unanimité ce choix lors de la délibération en date du 11 mars 2013. Cependant, une étude béton a dû être rajoutée au programme initial, modifiant les caractéristiques du lot n° 1 « Gros œuvre, maçonnerie » attribué à l'entreprise AGA TPB. Cet avenant a été adopté par les délégués du comité syndical en date du 20 juin 2013.

Les entreprises retenues et le coût de cette extension se répartissent de la manière suivante :

**AGATPB** 57.775,50 € H.T. Lot I: Gros œuvre, maçonnerie AGATPB 8.249,10 € H.T. Avenant au Lot I: Rajout étude béton au programme initial Lot 2 : Charpente, couverture et menuiseries extérieures MEDITRAG 40.331,41 € H.T. Lot 3: Plomberie, sanitaires, WC MEILHOC 4.588,00 € H.T. MEILHOC 4.936,80 € H.T. Lot 4 : Electricité 14.733,40 € H.T. Lot 5 : Plâtrerie, menuiserie intérieure, bois, peinture MEDITRAG EIFFAGE 20.746,93 € H.T. Lot 6: VRD

> Soit un montant total H.T. de : 151,361.14 € Soit un montant total T.T.C. de : 181.027,92 €

### PRÉSENTATION ET DESCRIPTIF DES NOUVEAUX LOCAUX

#### Adaptation Fonctionnelle

Les besoins du service de la fourrière animale ont conduit à insérer le bâtiment au plus près de l'accès principal du site, à proximité des places de stationnement existantes. Une plateforme extérieure a été créée pour faciliter la manœuvre des véhicules entrants et sortants, celle-ci est accessible directement par le chemin de Roque Haute. Cette emprise de 70 m² comprend un garage couvert pour deux véhicules, des sanitaires (WC - douche), un vestiaire, une réserve et un espace de stationnement supplémentaire pour le parc automobile du SIVOM. La partie garage permet et facilite l'entretien de tous les véhicules.

Ces locaux sont opérationnels depuis le 1er octobre 2013 et dans un soucis d'économie, ils sont également utilisés par la brigade d'enlèvement des tags.

#### Aspect architectural et environnemental

Le projet a été conçu sans rupture avec l'existant en continuité avec la volumétrie environnante par l'ajout d'auvents, pergolas en structure bois reliant le nouveau bâtiment avec l'ancien. Celui-ci, de conception méditerranéenne intègre des matériaux traditionnels (agglos creux, bacs acier, étanchéité, enduit blanchi, lignes épurées, murs échancrés, percements mesurés, lumières d'éclairage horizontales et verticales).



### **ÉTAT DES CAPTURES EN 2013**

NOMS DES COMMUNES	CHIENS	CHATS	EUTHANASIES
AGDE	139		8
BESSAN	16		1
VIAS	27	12	I
FLORENSAC	27	2	
POMEROLS	3		
CAUX	The state of the s		
NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE	9		
MONTAGNAC	13		
PÉZÉNAS	26		
CAZOULS D'HÉRAULT	9		
NIZAS	3		
CASTELNAU DE GUERS	12		
SAINT THIBÉRY	6		
PORTIRAGNES	31		
LÉZIGNAN LA CEBE	3		
PINET	4		
SAINT-PONS DE MAUCHIENS	5		
AUMES	4		
PAULHAN	6		
TOTAUX	354	16	10

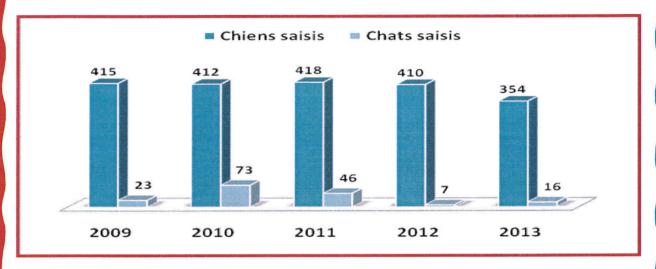


### TARIFS POUR LES PARTICULIERS

Suite à la délibération du comité syndical, le 11 février 2013, la mise en place des nouveaux tarifs est effective depuis le 1 er mars.

Capture	45,00 €
Garde journalière	25,00 €
Euthanasie	40,00 €
Abandon pour euthanasie	80,00 €

### **ÉVOLUTION DES CAPTURES**



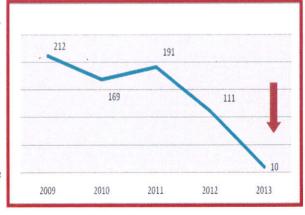
De 2009 à 2012, le nombre de capture de chiens était linéaire. En 2013, nous pouvons constater une baisse de 13.66 % par rapport à l'année précédente. La capture des chats reste aléatoire et bien souvent sur demande des communes.

### **ÉVOLUTION DES EUTHANASIES**

Pour l'année 2013, on dénombre au total **10** euthanasies. Parmi celles-ci on compte :

- > 2 euthanasies de chat
- 2 euthanasies pratiquées par le Docteur TOUR-NIER (ces deux animaux étaient voués à l'adoption mais leur état sanitaire ne le permettait pas)
- ➤ 2 euthanasies d'animaux blessés et / ou malade
- > 4 abandons volontaires pour euthanasie

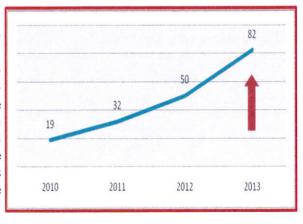
En 5 ans, le nombre des euthanasies a été réduit de 212 à 10.



### **ÉVOLUTION DES ADOPTIONS C.S.C.A.**

### Convention avec l'Association "Comité de Soutien à la Cause Animale " de Béziers

En 2010, il a été mis en place une première convention en vue de faire adopter des chiens destinés à l'euthanasie. Cette démarche a été poursuivi en 2013, une nouvelle convention a été adoptée par délibération du comité syndical permettant à la fois de se mettre en conformité avec la règlementation en vigueur et de développer le nombre d'adoption en identifiant les animaux. Grâce à ce nouveau dispositif, le nombre d'adoption est passé de 19 en 2010 à 82 cette année.



### RAMASSAGE DES ANIMAUX MORTS SUR LA VOIE PUBLIQUE



Le SIVOM était régulièrement sollicité par des communes en vue de ce ramassage. Ce service supplémentaire a été rattaché à la compétence fourrière animale, le 4 juin 2012. Il se limite aux animaux domestiques de moins de 40 kg. Les déplacements sont gratuits, sur demande expresse et écrite du Maire des communes adhérentes auprès de la Direction. Pour les particuliers, un tarif est entré en vigueur, au sein de la régie de recettes du service, le 1er mars 2013. Le prix est de 85,00 € par animal enlevé.

COMMUNE	CHIENS	CHATS	AUTRES	TOTAUX PAR COMMUNE
AGDE	3	18	Icanard	21
BESSAN		17		18
VIAS	2	14		16
FLORENSAC		2		2
POMEROLS	I	5		6
CAUX				1
PÉZENAS	2	6		8
NIZAS				1
SAINT THIBÉRY		4		4
PORTIRAGNES	ı	4		5
LÉZIGNAN LA CÈBE		I		I
TOTAUX ANNUELS	П	72	1	84

### DÉPÔTS D'ANIMAUX PAR LA POLICE MUNICIPALE D'AGDE

Le partenariat étroit, entre la fourrière animale et la brigade environnement de la police municipale d'Agde, a permis en 2013, le dépôt de 31 chiens dans les cages prévues à cet effet à la fourrière animale.

Détail des captures effectuées sur l'année :

SECTEUR DE CAPTURES	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	TOTAUX PAR SECTEUR
AGDE	1	2		1	2	4	1	2	3			3	19
CAP	1						1	1	1		3		7
GRAU	1				2						1	1	5
TOTAUX	3	2	0	1	4	4	2	3	4	0	4	4	31

### **BILAN FINANCIER EN 2013 (section de fonctionnement)**

### **DÉPENSES TOTALES:**

### La ventilation des dépenses du service de fourrière animale est la suivante :

Eau, assainissement : 484.,27 €

Electricité: 4 436,18 €

Gaz: 2 448,31 €

Carburant: 5 112.39 €

Alimentation des animaux : 458,07 €

Fournitures d'entretien : I 498,15 €

Petits équipements : 661,64 €

Vêtements de travail : 744,64 €

Entretien de terrains : 237,11 €

Entretien de bâtiments : 2 533.35 €

Entretien véhicule : 2 289.09 €

Autres entretiens : 257.80 €

Maintenance: 216.91 €

Assurances: 825,24 €

Indemnités de régisseur : 110,00 €

Divers (vétérinaires): 6 676,51€

Téléphone : 1 561,09 €

Personnel + charges : 137 254,90 €

### **RECETTES TOTALES:**

<u>La ventilation des recettes du service de</u> fourrière animale est la suivante :

Redevances et recettes : 18 967,00 €

Remboursement CAE: 3 165.55 €







## BRIGADE D'ENLÈVEMENT DES TAGS

La brigade d'enlèvement des tags du SIVOM est née en 2009. Ce service vise à l'enlèvement des tags sur le domaine public, mais aussi est utile pour le désaffichage, le dépigeonnage... Il regroupe désormais 10 communes depuis l'adhésion de la commune de PINET :

- AGDE
- MARSEILLAN
- POMEROLS
- > CAZOULS D'HÉRAULT
- MONTAGNAC

- BESSAN
- ➤ FLORENSAC
- PEZENAS
- > SAINT-THIBÉRY
- > PINET (à partir du ler juillet 2013)

### **INTERVENTIONS ET NETTOYAGES REALISÉS EN 2013 (Communes adhérentes)**

Communes adhérentes	Nombre d'interventions	Nombre de 1/2 journées	m² de tags nettoyés	Panneaux de signalisation	affichages sauvages	Nettoyage et sablages divers
AGDE	333	207	586,63	37	161	➤ Nettoyage de niches en pierre quai du Chapitre pour le tailleur de pierres ➤ Sablage sculptures et dalles atelier du tailleur de pierres ➤ sablage d'une pierre en basalte atelier du tailleur de pierres ➤ décapage de la peinture routière de 37/58 bites d'amarrage du Grau d'Agde ➤ Décapage de 3 bancs métalliques en bois atelier Mairie rue J.B. Salles ➤ Nettoyage de la bande stop entrée du cimetière neuf à Agde
BESSAN	16	18	88,07	2	2	<ul> <li>Nettoyage au karcher rue Cazal (rue en 2 parties bétonnées)</li> <li>Nettoyage au karcher parvis de la mairie et trottoirs route de Marseillan</li> <li>Nettoyage au karcher rue Barnabo</li> </ul>
MARSEILLAN	37	50	97,92	2		Décapage peinture routière sur les mar- ches de la place couverte
FLORENSAC	16	18	67,47			➤ Nettoyage au karcher du parvis de l'église et de sa placette ➤ Nettoyage au karcher de la place de l'an- cienne Mairie
POMEROLS	12	9	15,54	72		>Sablage de la croix (à l'entrée du cimetière)
PÉZÉNAS	76	35	173,92	21		≻Nettoyage du lit de la Peyne
CAZOULS D'HÉRAULT	2	2				<ul><li>Sablage du monument aux morts</li><li>Nettoyage au karcher des marches de l'église</li></ul>
SAINT THIBÉRY	13	9	19,36		2	
MONTAGNAC	33	14	108,84			>Sablage du monument aux morts >Sablage de la fontaine du griffe
PINET	24	4	55,50			
TOTAUX	562	366	1213,25	135	165	

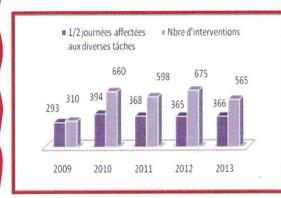
## BRIGADE D'ENLÈVEMENT DES TAGS

## INTERVENTIONS ET NETTOYAGES RÉALISÉS EN 2013 (Communes conventionnées et divers)



	Nombre d'interventions	Actions entreprises
NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE	I	➤ Décapage de la croix de la mission en métal d'environ 3 m
PAULHAN	2	>Sablage du monument aux morts >décapage d'une ancienne barrière S.N.C.F. et de ses 4 poteaux

### **ÉVOLUTION DES TRAVAUX SUR 5 ANS**



Depuis la création de cette brigade en 2009, le nombre d'interventions varie selon les années. L'enlèvement des tags est en baisse mais il reste la priorité. Les panneaux nettoyés et la suppression des affichages sauvages sont relativement stables. Cependant, on note des changements dans les interventions effectuées, puisque le service est de plus en plus sollicité pour le sablage et le décapage de monuments, de fontaines, de parvis, de portails, de places, de structures de jeux...Par le biais de ces nouvelles activités, la brigade contribue à la propreté des communes et au bien-être des habitants.







## TARIFICATION POUR INTERVENTIONS CHEZ LES PARTICULIERS ET DANS LES COMMUNES CONVENTIONNÉES

SURFACE Á TRAITER	TARIFS FORFAITAIRES
Moins de 10 m <sup>2</sup>	300,00 €
De 10 à 20 m²	400,00 €
De 21 à 30 m²	500,00 €
De 31 à 40 m²	600,00 €
De 41 à 50 m <sup>2</sup>	700,00 €
A partir de 51 m <sup>2</sup>	Sur étude après passage du service

## **BRIGADE D'ENLÈVEMENT DES TAGS**

### **BILAN FINANCIER EN 2013 (section de fonctionnement)**

### **DÉPENSES TOTALES:**

La ventilation des dépenses du service La ventilation des recettes du service " Tags " est la suivante :

3 068,10 € Carburant:

Fournitures (archifine) 2 256,51 €

Fournitures d'entretien : 92,15€

Vêtements de travail : 410.36 €

1 862,46 € Entretien véhicule :

3 125,08 € Autres entretiens :

Assurances: 778,35 €

382.92 € Frais de missions :

377.88 € Téléphone:

Personnel + charges : 30 708,73 €

### **RECETTES TOTALES:**

« Tags » est la suivante :

Recettes d'intervention : 900,00€









## <u>TÉLÉALARME</u> POUR PERSONNES ÂGÉES



Le service « téléalarme pour personnes âgées » est une compétence exercée par le SIVOM du canton d'Agde depuis 1991 au profit des communes de AGDE, BESSAN, MARSEILLAN et VIAS.

La téléalarme est un service qui permet de favoriser l'amélioration de la qualité de vie et le maintien à domicile de personnes âgées ou souffrant d'un handicap. Leur sécurité est une préoccupation quotidienne pour les familles.

Afin d'assurer une bonne prise en charge, elles sont équipées d'un transmetteur relié directement au centre de secours principal des sapeurs-pompiers d'Agde. Au moindre problème, il suffit d'actionner le transmetteur pour entrer en relation avec les pompiers qui selon les circonstances assurent la prise en charge et les secours. Ce service contribue également à rassurer l'entourage.

## Les émetteurs sont installés dans les communes et se répartissent géographiquement et globalement de la façon suivante :

Communes	Nombre de transmetteurs
AGDE	334
BESSAN	45
MARSEILLAN	86
VIAS	89



### **ACHATS DE TRANSMETTEURS**

En 2013, 67 transmetteurs ont été acquis pour un montant total de 32.213,06 €. Ces équipements ont été achetés par le SIVOM du canton d'Agde après demande de subventions auprès du Conseil Général de l'Hérault, puis refacturés aux communes. Cette année, la subvention du département s'est élevée à 10.251,00 €.

## <u>TÉLÉALARME</u> POUR PERSONNES ÂGÉES

### RÉPARTITION DES TRANSMETTEURS ACQUIS EN 2013

La Société retenue pour la fourniture des équipements de transmission a été la société **DIS MAINTENANCE**.



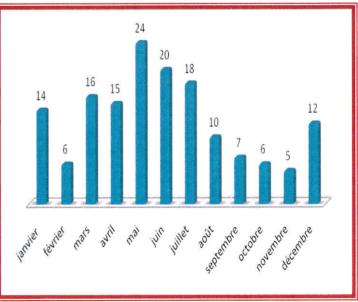
Selon les demandes des communes, les **67** transmetteurs ont été répartis et réglés de la manière suivante :

Communes	Nombre de transmetteurs	Coût total	Subvention du Conseil Général	Total réglé
BESSAN	7	3 365,54 €	1 071,00€	2 294,54 €
MARSEILLAN	50	24 039,60 €	7 650,00 €	16 389,60 €
VIAS	10	4 807,92 €	1 530,00€	3 277,92 €

### **INTERVENTIONS DES SAPEURS POMPIERS**

153 interventions concernant la téléalarme ont été réalisées dans les communes par les sapeurs-pompiers d'Agde durant l'année 2013.





## CENTRE DE SECOURS PRINCIPAL DES SAPEURS POMPIERS D'AGDE

Comme chaque année, il est rappelé que le SIVOM du Canton d'Agde assure le financement des travaux d'extension du centre de secours principal des sapeurs pompiers. La Caserne « Lieutenant Jean Nouguier » se situe rue Pierre-Paul Riquet, dans la Z.I. des 7 Fonts sur la commune d'Agde.

<u>Les communes concernées par cette extension sont :</u>

AGDE, MARSEILLAN et VIAS.



### INTERVENTIONS EFFECTUÉES SUR L'ANNÉE

En 2013, le nombre d'interventions par secteur toutes interventions confondues : incendies, secours à personne, transports centres hospitaliers, autre sorties)



Commune	Interventions		
AGDE	3712		
MARSEILLAN	804		
VIAS	605		
AUTRES	291		
Total	5412		

### DES HOMMES ET DES FEMMES AU SERVICE DE LEURS CONCITOYENS

Créé en 1804, le corps des sapeurs-pompiers d'Agde est le 4ème du département après Montpellier, Béziers et Sète. Il est aujourd'hui dirigé par le Capitaine **Eric Castillon**. Sous son commandement, 107 hommes, dont 47 sapeurs-pompiers professionnels (équipes + officiers) et 60 sapeurs-pompiers volontaires, répartis dans trois équipes, dirigées chacune par un major. Le centre compte enfin 5 personnels administratifs et techniques.

Le fonctionnement des équipes est rythmé par des cycles successifs de 24 heures de travail et de 48 heures de repos. .Durant l'année, 16 sapeurs sont de garde à la caserne, un chiffre qui passe à 26 du 1 er juin au 30 septembre. Pendant la période estivale, un médecin urgentiste est également présent 24h/24 et le corps se dote de 30 sapeurs-pompiers saisonniers supplémentaires.

Il faut dire que l'été, le Centre d'Agde devient celui qui réalise le plus d'interventions avec une moyenne de 40 départs par jour. Les plus fréquentes d'entres elles concernent les secours aux personnes (malaise, accident, noyade) mais également les feux.

## CENTRE DE SECOURS PRINCIPAL DES SAPEURS POMPIERS D'AGDE



Par ailleurs, le corps d'Agde peut être amené, dans le cadre de ses missions, à fournir des renforts pour intervenir sur des sinistres ayant lieu sur le territoire départemental.

En cas de besoin, deux véhicules sont susceptibles de partir avec 8 hommes à disposition. L'aide apportée peut même concerner d'autres départements. Son secteur direct d'intervention compte, outre Agde, les villes de Vias et de Marseillan.

Autre mission essentielle remplie par les pompiers durant la saison estivale : la surveillance des plages. Avec près de 14 km de littoral, la

commune d'Agde détient le record national du nombre de postes de secours destinés à la surveillance des plages et des baigneurs. 12 postes équitablement répartis sur les plages accessibles de la commune sont ainsi activés quotidiennement jusqu'à début septembre. Au total, ce sont 14 CRS Maîtres Nageurs Sauveteurs de la Police Nationale et 43 sapeurs-pompiers qui surveillent tous les jours de 11h10 à 18h30 les plages. Chaque poste est équipé d'un chef de poste et de deux équipiers au minimum, renforcé par un troisième équipier les week-ends et jours fériés ainsi que durant les jours particulièrement à risques. Ce dispositif est le plus important de toute la façade méditerranéenne.

## RÉPARTITION ET PARTICIPATION DES COMMUNES

En 2013, les communes d'Agde, Marseillan et Vias ont participé aux remboursements des emprunts contractés pour effectuer les travaux d'extension du centre de secours, en fonction des interventions effectuées sur l'année.



Commune	Nombre d'interventions	Pourcentages	Participations	
AGDE	3712	71,75%	49 233.71 €	
MARSEILLAN 804		15,02%	10 306,50 €	
VIAS	605	13,23%	9 078.22 €	
Γotal 5121		100%	68 618,43 €	

## CINÉMOMÈTRE ET SONOMÈTRE



En 2010, le SIVOM du canton d'Agde a décidé l'acquisition mutualisée d'un sonomètre et d'un cinémomètre pour le compte de cinq communes : BESSAN, FLORENSAC, MONTAGNAC, NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE et PÉZENAS (uniquement sonomètre). La commune de CAUX a adhéré à cette mutualisation en juillet 2012.

### RÉPARTITION DES FRAIS D'ÉTALONNAGE

Comme chaque année, le cinémomètre a été envoyé à la Société MERCURA pour vérifier l'étalonnage : le montant de cette opération se monte en 2013, à 406.64 € T.T.C..

### Ces frais ont été répartis de la manière suivante :

Communes	Population INSEE	Pourcentages	Participations	
BESSAN	4649	26,73%	108,69 €	
FLORENSAC	4991	28,69%	116,66 €	
MONTAGNAC	3645	20,95%	85,19 €	
NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE	1543	8,87%	36,07 €	
CAUX	2567	14,76%	60,03 €	

### MISE À DISPOSITION

Les deux appareils sont mis à disposition des communes adhérentes à cette mutualité selon un planning établi un an à l'avance.



## PARTICIPATIONS DES COMMUNES EN 2013

### PARTICIPATIONS GLOBALES DES COMMUNES POUR L'ANNÉE

Communes	Participation générale	Téléalarme	Fourrière animale	Brigade d'enlèvement des tags	Centre de secours des pompiers d'Agde	Participation cinémomètre	TOTAL PAR COMMUNES
AGDE	87 871,20 €	2 879,99 €	57 270,27 €	32  5 ,84 €	49 233,71 €		229 407,01 €
BESSAN	20 040,80 €	452,84 €	10 662,56 €	2 895,26 €		108,69 €	34 160,15 €
MARSEILLAN	26 207,20 €	679,24 €		7 940,73 €	10 306,50 €		45 133,67 €
VIAS	20 040,80 €	787,93 €	12 517,92 €		9 078,22 €		42 424,87 €
FLORENSAC			1   450,15 €	2 995,44 €		116,66 €	14 562,25 €
POMEROLS			5 064,34 €	402, 2 €			6 466,46 €
CAUX			5 887,54 €			60,03 €	5 947,57 €
NÉZIGNAN LÉVÊQUE			3 533,91 €			36,07 €	3 569,98 €
MONTAGNAC			8 357,15 €	2 232,86 €		85,19 €	10 675,20 €
PÉZENAS			19 759,08 €	5 373,81 €			25 132,89 €
CAZOULT D'HÉRAULT			762,38 €	214,07 €			976,45 €
NIZAS			1 369,69 €				1 369,69 €
CASTELNAU DE GUERS			2 655,54 €			a , .	2 655,54 €
saint thibéry			5 485,71 €	I 484,77 €		·	6 970,48 €
PORTIRAGNES			7 401,89 €				7 401,89 €
LÉZIGNAN LA CÈBE			3 308,89 €				3 308,89 €
PINET			3 241,12 €	445,30 €			3 686,42 €
SAINT-PONS DE MAUCHIENS			I 184,40 €				1 184,40 €
AUMES			819,00 €				819,00€
PAULHAN			_				0,00 €
Total par secteur	154 160,00 €	4 800,00 €	160 731,54 €	57 136,20 €	68 618,43 €	406,64 €	445 852,81 €

Les charges de fonctionnement général sont assumées par les 4 communes fondatrices (Agde, Bessan, Marseillan et Vias).

En 2013, cette somme s'élevait à 154 160,00 €, elle représentait 34.56 % des participations globales reçues pour l'année.

Les 65,44 % restant (291 692.81 €) ont été réglé par les 20 communes en fonction de leur date d'entrée et de leur adhésion aux différentes compétences.

## LES DÉCISIONS MARQUANTES DU COMITÉ SYNDICAL EN 2013

### Ancien CET de Bessan

En juin 2011, le SIVOM du canton d'Agde a adopté une convention avec le SICTOM de Pézenas - Agde en vue de la réhabilitation de l'ancien Centre d'Enfouissement Technique de Bessan (CET). Cette convention a été complétée par délibération du Conseil Syndical en date du 21 mars 2013 par un avenant qui mettra un terme à la réhabilitation de ce site et il sera pris en charge ensuite par le SICTOM de Pézenas - Agde pour ce qui concerne le suivi trentenaire.

## Centre de secours principal des sapeurs pompiers d'Agde - création d'un centre nautique (accord de principe)

Le service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Hérault (SDIS) est à la recherche d'un lieu pour implanter un Centre Nautique Départemental pour sapeurs pompiers. L'opportunité de la réalisation de ce Centre Nautique sur un site du Cap d'Agde est possible avec l'acquisition d'un bâtiment appartenant au CCAS d'EDF (Port Ambonne près du parking de l'Auvergne). Ce bâtiment, composé de bureaux et d'ateliers est configuré idéalement pour y accueillir le programme demandé par le SDIS. Des réunions ont eut lieu entre le SDIS, les trois villes et le SIVOM pour étudier la faisabilité et le financement de cette opération. Les délégués du Comité Syndical du SIVOM se sont réuni le 21 mars 2013 et ont décidés de donner un accord de principe pour la réalisation de ce projet, de dire qu'il s'intègre dans l'extension de la compétence « Centre de Secours Principal des Sapeurs Pompiers d'Agde, Marseillan et Vias et de prévoir les sommes nécessaires au budget primitif 2013.



### PIÈCE JOINTE AU PRÉSENT RAPPORT

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il est joint au présent rapport d'activités le compte administratif de l'exercice 2013 (en page 27).

# 1704

du canton d'Agde AGDE - BESSAN MARSEILLAN - VIAS

### République Française - Département de l'Hérault

### DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

DELIBERATION N° 2014/05 DU 11 MARS 2014, 18H30

### **OBJET**: compte administratif 2013

Nombre de membres en exercice: 34

Nombre de membres présents : 15 19

Nombre de suffrages exprimés : VOTES: Contre 0

Pour 19

Date de la convocation: 03/03/2014

Le Comité Syndical réuni sous la présidence de M. Sébastien FREY délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2013 dressé par M. Rémy GLOMOT, Président du SIVOM, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré;

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		<b>ENSEMBLE</b>	
LIBELLE	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		1.149.371,81		575.020,01		1.724.391,82
Opérations de l'exercice	363.425,63	484.857,41	267.839,58	58.430,16	631.265,21	543.287,57
TOTAUX	363.425,63	1.634.229,22	267.839,58	633.450,17	631.265,21	2.267.679,39
Résultat de clôture						1.636.414,18
Restes à réaliser			333.865,40		333.865,40	
RESULTATS DEFINITIFS						1.302.548,78

2°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

3°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations: MM. GLOMOT, FREY, PREVOST, BRUNO, DANIS, VIGNON, VAN-BRUSSEL, MAFFRE, MARCO, MARTINEZ G, PENALVA, GOUD, HUC, MONSEGUR, ESPARZA.

Ainsi fait et délibéré à AGDE, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme, Le Président de séance, Sébastien FREY

sivom@ville-agde.fr Siège : Hôtel de Ville - 34300 AGDE Tel. 04 67 94 61 45 Fax. 04 67 94 61 46

Bureau des Ponnique

Publiques

BESSAM

MARSEILLAN

## BILAN DES ACTIONS MANDAT MUNICIPAL 2008 – 2014

### LE SYNDICAT DE COMMUNES

4 communes historiques : Agde, Bessan, Marseillan, Vias

20 communes au total selon les compétences choisies, soit 82.030 habitants (populations INSEE en 2013)

Le Comité syndical : 34 délégués titulaires

Président : M. Rér Vice-Présidents : M. Rob

M. Rémy GLOMOT commune d'Agde
M. Robert RALUY commune de Bessan
M. Gilles MAFFRE commune de Florensac
M. Marc ROUVIER commune de Marseillan
M. Michel VIGNON commune de Vias
M. Pierre PENALVA commune de Pézenas

### LES ACTIONS GÉNÉRALES PRINCIPALES

Création de la brigade d'enlèvement des tags (2009).

Mutualisation de matériel entre communes : cinémomètre et sonomètre (2010).

Convention avec une association de protection des animaux pour éviter les euthanasies à la fourrière animale : mise en place depuis 2010 (renouvelée chaque année).

Nouveau bureau en mairie d'Agde pour le siège du Sivom (2010).

Révision générale des statuts du syndicat intercommunal (en 2010 et 2014).

Transfert du restaurant scolaire du collège de Bessan au Conseil Général de l'Hérault (2011).

Changement du central informatique de téléalarme pour personnes âgées à la caserne des sapeurs pompier d'Agde (2011).

Extension de la fourrière animale à de nouvelles communes : Pinet (2011), Saint-Pons de Mauchiens et Aumes (2012), Paulhan (2013).

Mise en place de la protection sociale prévoyance en faveur du personnel du Sivom (2012).

Mise en place du ramassage des animaux morts par la fourrière animale (2012).

Fin du dossier de réhabilitation de l'ancien centre d'enfouissement technique de Bessan (2013).

Extension des bâtiments de la fourrière animale (2013).

Renouvellement permanent d'équipements : véhicules, chaudière de la fourrière animale...

### **QUELQUES ACTIONS POUR LES COMMUNES**

Partenariat étroit entre la fourrière animale et la brigade environnement de la police municipale d'Agde. Création de la brigade tags : 2808 interventions effectués (de 2009 à 2013) pour un total de 8723 m² de tags enlevés.

Sablage et décapage de différentes stèles, parvis d'église, de places, de monuments, d'anciennes portes, de barrières, de portails, de fontaines, de structures de jeux, de blockhaus en bord de mer et de bornes d'amarrages...

Lutte permanente contre l'affichage sauvage.

Nettoyage des panneaux de signalisation.

Mise en place du service d'enlèvement des tags pour les particuliers (gratuit selon les communes).

Transfert officiel de l'ancienne usine d'incinération d'Agde au Sictom de Pézenas.

Gestion des emprunts liés à l'extension du centre principal de secours des sapeurs pompiers.

Téléalarme pour personnes âgées : Ces dernières années, entre 150 et 200 interventions chez les particuliers.

### **DES PROJETS EN COURS**

Création d'un centre nautique départemental au Cap d'Agde en lien avec le SDIS de l'Hérault (accord de principe en 2013).

Mutualisation d'achats de matériels pour les communes, en vue d'acquérir différents articles tels que des radars pédagogiques, des éthylotests électroniques ou des procès-verbaux électroniques (accord de principe).

La Présidente Véronique Salgas,
le Vice-Président Bernard Saucerotte,
le service administratif,
et l'ensemble du personnel
du SIVOM du canton d'Agde,
tiennent à remercier,
les Communes Fondatrices,
et les Communes Adhérentes,
pour leurs participations
et pour le travail effectué,
pendant l'année 2013,
sous la présidence de Rémy Glomot.

